



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/43/503

S/20087

4 août 1988

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-troisième session

Points 30, 72, 130, 134 et 137 de
l'ordre du jour provisoire*

**LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES
CONSEQUENCES POUR LA PAIX ET LA
SECURITE INTERNATIONALES**

**EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SECURITE INTERNATIONALE
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS
ENTRE ETATS**

**RAPPORT DU COMITE SPECIAL POUR
L'ELABORATION D'UNE CONVENTION
INTERNATIONALE CONTRE LE RECRUTEMENT,
L'UTILISATION, LE FINANCEMENT ET
L'INSTRUCTION DE MERCENAIRES
DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU
BON VOISINAGE ENTRE ETATS**

CONSEIL DE SECURITE

Quarante-troisième année

Lettre datée du 3 août 1988, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation
des Nations Unies

Comme complément à ma lettre du 28 juin 1988 (A/43/440-S/19984), j'ai l'honneur de vous informer des incidents suivants, survenus les 11, 17, 21, 23 et 26 juillet 1988, qui constituent des violations du territoire pakistanais par la partie afghane.

Le 11 juillet 1988, entre 19 h 45 et 20 h 1, les forces armées afghanes ont tiré 38 coups de pièce d'artillerie qui sont tombés dans la région de Ghakhai (district de Bajaur). Une petite fille a été tuée et quatre hommes ont été blessés.

* A/43/150.

Le 17 juillet 1988, à 10 h 15, huit avions de chasse afghans ont violé l'espace aérien pakistanais, y faisant une incursion d'environ 7 kilomètres, et ont lâché neuf bombes dans la région de Musa Nika (district sud du Waziristan). Un réfugié afghan a été blessé et cinq chameaux ont été tués.

Le 21 juillet 1988, entre 19 h 45 et 20 h 1, les forces armées afghanes ont tiré 15 coups de pièce de char qui sont tombés dans le secteur de Chaman au Baluchistan. Deux civils ont été tués, tous deux Pakistanais.

Le 23 juillet 1988, entre 6 h 30 et 9 h 20, les forces armées afghanes ont tiré 57 coups de pièce de char qui sont tombés dans le secteur de Chaman au Baluchistan. Six civils ont été tués et 24 blessés, tous Pakistanais.

Le 23 juillet 1988, entre 19 h 50 et 20 h 10, les forces armées afghanes ont tiré 11 coups de pièce d'artillerie qui sont tombés dans le district de Bajaur. Deux civils ont été tués et 17 blessés, tous Pakistanais.

Le 26 juillet 1988, entre 8 h 45 et 8 h 50, les forces armées afghanes ont tiré trois coups de pièce d'artillerie qui sont tombés dans le secteur de Chaman au Baluchistan. Deux civils pakistanais ont été tués.

Le 26 juillet 1988, à 20 h 25, huit avions de chasse afghans ont violé l'espace aérien pakistanais, lâché 10 bombes et lancé quelques fusées dans la région de Srakanda (district sud du Waziristan). Huit réfugiés afghans ont été tués et 16 blessés.

Le Chargé d'affaires afghan a été convoqué dans la matinée du 3 août 1988 au Ministère des affaires étrangères à Islamabad, qui a élevé une vive protestation au sujet de ces attaques gratuites. Il a été prié d'informer les autorités de son pays que si de telles attaques ne cessaient pas, ces autorités porteraient l'entière responsabilité des graves conséquences qui en découleraient.

Je saisis par ailleurs cette occasion pour vous informer que le Gouvernement pakistanais a rejeté la protestation faite par les autorités de Kaboul le 29 juillet 1988 à 15 heures, qui alléguaient que le 16 juillet, à 18 heures et à 23 heures, les forces armées et la milice pakistanaises avaient tiré à l'arme lourde près de Chaman, à partir du territoire pakistanais, sur les postes de Mohammad Saeed et de Welsh (Spin Buldak, province de Kandahar), endommageant partiellement ces deux postes afghans. Le rejet de cette allégation par le Pakistan a été signifié au Chargé d'affaires afghan à Islamabad le 3 août.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 30, 72, 130, 134 et 137 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) S. SHAH NAWAZ